Réunion Parents
Parcoursup
LP Champ de Claye

Janvier 2023

Les BTS

Brevets de techniciens supérieurs

- **Formations professionnalisantes en 2 ans**
- Admissions de droit avec une mention Bien ou Très Bien
- **Sous statut scolaire ou apprentissage**
- **Poursuites d'études possibles (meilleurs dossiers)**

Bacs techno et PRO prioritaires

Les Mentions Complémentaires

-Les Mentions Complémentaires permettent de se spécialiser dans un domaine.

-Elles se déroulent en un an.

-Elle peuvent s’effectuer en formation initiale ou en apprentissage.

BTS : 2 façons de se former

Formation initiale :

-Lycée
-Vacances scolaires/rythme scolaire
-Stages obligatoires
-Sélection à l'entrée via parcoursup
-Lettre de motivation parcoursup

Formation en apprentissage :

-CFA
-Congés payés (5 semaines)
-Contrat de travail avec employeur
-Inscription sur parcoursup
-Employeur à trouver
-Plus de terrain, rythme intense
-2 mois de période d'essai
-Signature d'un contrat de travail
-Acquérir une expérience tout en validant un diplôme

PARCOURSUP

Plateforme nationale de préinscription en première année d'enseignement supérieur

Site Parcoursup

Création du dossier Parcoursup

•L'ouverture du dossier Parcoursup se fait avec le numéro **INE** (Identifiant National Elève) et la date de naissance (ainsi que le lieu de naissance).

•Il faut **vérifier** et **compléter** successivement plusieurs rubriques concernant : l'état civil, les coordonnées (adresse mail, numéro de téléphone portable), les représentants légaux, la scolarité actuelle, la scolarité antérieure...

•Lorsque les différentes rubriques sont renseignées, la saisie des vœux peut commencer.

•Le candidat dispose alors d'un **numéro de dossier** (attribué à chaque élève par la plateforme Parcoursup) et d'un **mot de passe** (choisi par l'élève), ces **deux identifiants** permettent de se connecter au dossier chaque fois que nécessaire, **ils sont à conserver tout au long de la procédure.**

PARCOURSUP

parcours sup

Pour quelles formations ?

- **BTS /CFA :** - Lycées publics
  - Lycées privés
  - CFA

parcours sup

Le calendrier

- Phase de formulation des vœux
  18 janvier au 9 mars 2023
- Constitution des dossiers et validation des voeux
- 10 mars au 6 avril 2023
- Réponses des établissements
  à partir du 1er juin 2023
- Fin de la phase principale
  13 juillet 2023

parcours sup

Inscription et formulation des vœux

du 18 janvier au 9 mars

S'enregistrer sur le site en indiquant son

► **numéro INE** (Identifiant National Élève)

► **mail** (de l'élève et des parents)

►**numéro de téléphone portable** (de l'élève et des parents)

parcours sup

Formulation des vœux

du 18 janvier au 9 mars

10 vœux maximum sous statut scolaire

et/ou 10 vœux maximum sous statut d'apprentis

1 vœux simple = 1 formation + 1 établissement

Les vœux ne sont pas classés

Pour les filières sélectives, il n'y a pas de sectorisation

Focus Vœux Multiples

Le vœu multiple compte pour un seul vœu
Il permet pour une formation donnée de choisir plusieurs établissements
Il est possible jusqu'à 10 vœux avec une limite de 20 sous-vœux au total.

BTS Gestion PME

1 voeu

→ **Lycée Bachelard**

→ **Lycée Coubertin**

→ **Lycée Rostand**

→ **Lycée Balzac**

4 sous vœux

FOCUS sur les vœux en apprentissage

> Je peux formuler Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés en lycée

- **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**
- **Il faut prendre contact avec le CFA afin de connaitre les procédures de recrutement en parallèle de Parcoursup (dossier à remplir via le site internet du CFA, JPO , entretiens, tests,….).**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.
Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur Parcoursup.fr

parcours sup

Finalisation des dossiers et confirmation des vœux

Jusqu'au 6 avril

- Un vœux pour lequel le dossier est incomplet ne peut être confirmé.
- Un vœux non confirmé avant le 6 avril ne sera pas pris en compte.

<u>Attention de remplir aussi</u> :

- Rubrique préférences et autres projets
- Rubrique activités et centres d'intérêts

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

Le projet de formation motivé

Un projet de formation motivé pour chaque vœu dans lequel le candidat fait connaitre :

- **Sa motivation, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci**. Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater pour cette formation en particulier. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.

- **Le projet de formation motivé** est personnel. Renseignez-le, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1er juillet 2023.**

- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.**

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Jusqu'au 6 avril 2023 inclus

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives…)**
- **Un espace pour faire connaitre ses engagements : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc…**

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

Les éléments constitutifs du dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat

> **Année de première** : bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)

> **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre), notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)

> **Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser : ces éléments sont remontés par le lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreurs, un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre (ou 1er semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

- **Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chacun.**

- **Pour chaque lycéen, une fiche Avenir est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :**

  les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe

  Les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales.

  l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu

- **La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier à partir du 1er juin 2023**

parcoursup

Phase d'admission

A partir du 1er juin

- Le candidat prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœux confirmé.

- Il répond à toutes les propositions envoyées en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponses (Attention délai de quelques jours). Tout est indiqué par écrit.

- Il a trois solutions de réponse à ses voeux: il accepte, il renonce, il met en attente.
- Lorsque vous acceptez la proposition, il s'agit d'un oui définitif qui va éliminer les autres vœux en attente. On prend le temps de réfléchir aux réponses pour ne pas regretter.

Comment répondre aux propositions d'admission ?

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 13 juillet 2023 en fonction des places libérées par d'autres candidats. Il est positionné sur une liste d'attente avec un rang de classement qui évolue chaque jour.

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

dès le 1er juin 2023, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 15 juin 2023.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

parcours sup

Procédure complémentaire

Si toutes les réponses sont négatives (quand uniquement des vœux pour des formations sélectives) ou en attente.

➔ Phase complémentaire à partir du 15 juin au 13 septembre sur les places vacantes.

➢ Possibilité de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux jusqu'au 12 septembre

parcours sup

Un accompagnement garanti

A partir du 18 janvier

Qui contacter ?

~ la Psychologue Education Nationale ou le CIO de Chelles
~ Le professeur principal ou le lycée
~ Le numéro vert : 0 800 400 070
~ La messagerie contact depuis votre dossier

parcours sup

Un accompagnement garanti

Du 1er juin au 13 septembre

A partir du 1er juillet, dans le cadre de la procédure complémentaire : possibilité de solliciter la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur)

Inscription dans l'établissement d'accueil

⇒ **Modalités et date limite d'inscription indiquées sur Parcoursup**

⇒ **Inscription directement auprès de l'établissement d'accueil**

Jusqu'au 15 mai

Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/ pour demander une bourse et/ou un logement
- Remplir la simulation de bourse via parcoursup en renseignant bien les critères sociaux (fiche imposition année N-1).

- Simulation possible sur https://simulateur.lescrous.fr/

Points de vigilance et conseils

•Anticiper les dates limites pour chaque étape de la procédure Parcoursup.
• Bien s'informer sur les formations envisagées (fiche de présentation, JPO, échanges....).
• Se connecter régulièrement à son dossier pendant la période de saisie des vœux.
• Anticiper la rédaction des projets motivés demandés pour chaque vœu.
• Essayer de renseigner la rubrique « activités et centres d'intérêts » même si elle est facultative.
• Diversifier les vœux.
• Répondre aux propositions qui vous sont faites au calme devant un ordinateur.
• En l'absence de proposition, solliciter la CAES* via votre dossier Parcoursup et demander à être accompagner (par les PsyEN).

Permanences de Mme Laroche

- ✓ **Au lycée (prendre rdv auprès de la vie scolaire ou des P.P)**

➔ **Jeudi toute la journée**

- ✓ **Au CIO de Chelles (18 rue Gustave Nast – 01 60 08 35 07) sur rendez- vous lundi matin. Ouvert samedi matin et vacances scolaires.**

- ✓ **Ateliers d'aide à la rédaction de la lettre de motivation au CIO Chelles pendant les vacances de février sur inscription.**